Guide pratique de résistance Carte scolaire

pour

Contrer une fermeture

Défendre une ouverture de classe

→ Agenda

→ Consignes/contacts/idées d'action

→ Argumentaire






# Possibilité de déroulement d'actions contre un retrait de poste

**Octobre à janvier**

Appel ou courrier de l'IEN/DASEN à la mairie et à l'école pour informer de la mesure de carte scolaire.
Il faut parfois convaincre certain·es maires des conséquences de la perte d'une classe pour le fonctionnement de l'école et pour la vie du village : on perd un moyen d'enseignement donc un moyen de réaliser les missions de l'école. Ceci réduit l'aide aux élèves en difficulté, menace la qualité de l'enseignement, menace la décharge de direction… ( voir à la fin notre argumentaire qui peut être utilisé aussi par les parents en réunion publique, rencontre avec la mairie)

**1ere étape(entre janvier et mars)**

Groupe de travail
Donne le champ d'étude de la carte scolaire (les ouvertures et les fermetures de classes)

**Environ 15 jours après le groupe de travail**

CSA SD
Instance éducation nationale qui établit la liste des ouvertures et fermetures à présenter à la préfecture.

**Environ une semaine après le CSA**

CDEN
Instance qui entérine les décisions.

Premier réflexe : contacter la FSU-SNUipp 39 : 03.84.47.12.64 ou snu39@snuipp.fr

La FSU-SNUipp39, majoritaire aux élections professionnelles de décembre 2022 peut par son nombre important d'élu·es au CSA SD (carte scolaire) refuser de siéger tant que les délégations qui ont demandé un RDV n'ont pas été reçues. Pour cela, il faut que nous soyons informé·es de la volonté des délégations de parents ou autre à tenir ces RDV…
Privilégiez le mail : snu39@snuipp.fr

## Du côté des mairies/SIVOS/comcom :

- Le conseil municipal peut déjà voter une motion de soutien.
- La collectivité locale peut contester, par courrier, la fermeture/non ouverture envisagée par l'inspection en apportant des arguments contre la fermeture de la classe.
- Elle peut contacter aussi les parents délégués qui partent en « délégation » à l'inspection pour la remise de ce courrier et pour faire entendre leur voix et leurs arguments.
- La collectivité locale peut faire le tour des familles afin d'obtenir une attestation d'inscription pour l'année suivante à l'école du village.
- La collectivité locale peut demander à rencontrer l'Inspecteur d'Académie pour porter à sa connaissance tous les éléments supplémentaires qu'il n'aurait pas encore (constructions…).

Les questions d'effectifs peuvent figurer à l'ordre du jour du conseil d'école sous la mention « état des effectifs » : état des lieux, projections, prises en charges (RASED, AESH, prises en charges extérieures). Ce qui permet d'évoquer en discussion avec les parents, élu·es toute problématique liée à la carte scolaire (suppression de classe, fusions, restructuration…) et fournir des informations sur les éventuelles conséquences en terme de locaux, transports, emplois…. Il convient de rester factuel·le afin de donner des éléments objectifs permettant dans un second temps, la mobilisation.

## Du côté des parents :

Les parents peuvent organiser la riposte. Quelques idées pour lancer l'action :

- Donnez leur notre adresse mail (snu39@snuipp.fr) et notre téléphone (03.84.47.12.64) afin d'entrer en contact avec nous et de recueillir l'ensemble des actions sur le département.
- Pétition organisée par les parents délégués.
- Distribution de tracts.
- Installation de banderoles « non à la fermeture de la classe » aux accès du village et devant l'école. Les demander à la FSU-SNUipp 39.
- Article dans le journal local, à la radio ou Télévision : la presse est un très bon vecteur de lutte contre les fermetures de classe. Idéalement, ce sont les parents qui contactent la presse. Si vous avez besoin qu'un·e représentant·e du personnel soit présent·e, contactez-nous.
- Bloquer l'école
- Nuit des écoles
- Réunion publique (dans laquelle nous pouvons intervenir)
- Opération escargot…
- Manifestation devant la DSDEN

Entre le groupe de travail le CSA-SD la riposte va se construire. Afin de faire vivre ce moment de lutte de façon collective et de construire de futures actions, nous organiserons rapidement une Assemblée Générale pour que tou·te·s les personnels des écoles, les parents, les élu·es, les citoyens puissent échanger sur cette carte scolaire et ses répercussions.

Pour les parents, enseignant·es, AESH, ATSEM, élu·es qui souhaitent récupérer des banderoles solides "école en danger" et /ou imprimer des tracts, n'hésitez pas à venir à notre local en nous contactant au préalable par tel au 03 84 47 12 64. N'hésitez pas à vous mobiliser contre les suppressions de postes.

Soyons déterminé·es, pacifiques mais offensif·ves et tenaces.... car l'éducation est un droit pour toutes et tous. Il s'agit de l'avenir de nos élèves et de notre société. A contextes identiques, souvent la puissance de la mobilisation (parents, presse et politiques) a fait évoluer favorablement la situation.

FSU-SNUipp
76 rue Saint désiré
39000 Lons le Saunier
03.84.47.12.64 snu39@snuipp.fr

Argumentaire

Ecole rurale/structure à taille humaine

**L'école publique partout : une invention de soixante huitard ?**

1833 : loi Guizot : lorsque la commune comptait plusde500habitants création d'une école publique de garçons

(d'état ou confessionnelle)

1850 : loi Falloux si la population est supérieure à 800 habitants : ouverture d'une école publique de filles.

1867 : Loi Dury, abaissement du seuil d'ouverture des écoles de filles (500 habitants)

1881 : Loi Ferry : l'enseignement primaire(6 -13 ans) est rendu gratuit

1882 Loi Ferry : l'enseignement primaire(6 -13 ans) est rendu laïque et obligatoire( plus de nombre minimal d'habitants). Chaque commune a une école.

- Le rapport nombre d'écoles / nombre d'habitants en France : 1 école pour 1 435 habitants
- De 60 059 écoles en 1985 à 42 443 en 2025.
- Dans le Jura on est passé de 503 écoles en 1985, à 237 à la rentrée 2025
- Rapport du Senat 2025 « au cours de ces dernières année, le rythme de fermeture des écoles a été relativement plus soutenu en milieu rural par rapport à la moyenne nationale »

*Conséquences en termes d'aménagement du territoire et de vie locale*

*La baisse démographique n'explique pas tout.*

*Les choix sont politiques.*

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Argumentaire

Ecolerurale/structure

**L'école rurale favorise l'échec scolaire?**

- Observatoire de l'école en ruralité : 2014
- « A niveau social égal, les écoles rurales réussissent mieux que les écoles urbaines »

Angela Barthes, professeure en sciences de l'éducation à l'université d'Aix Marseille.

Yves Alpe sociologue : les résultats à l'entrée de 6ème sont supérieurs.

A catégorie sociale équivalente les élèves du rural ont de meilleurs résultats ;

Comment l'expliquer ? La taille réduite des classes et des écoles. Les classes multi ages favorisent les plus faibles et les plus jeunes notamment.

Aspect social : plus de lien social plus prégnant en milieu rural avec parents, enseignants, voire avec les élus.

- Depp note 2630 de juillet 2026 : les élèves de classes multiniveaux ont de meilleurs résultats que les élèves de cours uniques

Avertissement : l'idée n'est bien sûr pas de mettre en concurrence urbain/rural, mais plutôt de répondre au rouleau compresseur qui souhaite écraser toute petite structure au prétexte qu'elle ne serait pas performante ; c'est l'argument qui a été utilisé pour fermer les services publics de proximité.

Argumentaire

Ecole rurale/structure à taille humaine

**Fermer des écoles, regrouper, c'est faire des économies ?**

En 2014, les politiques de fermetures accentuent l'isolement des familles et les inégalités face à l'institution scolaire (Lorenzo Barrault Stella)

- Transports : explosion du coût des des transports pour les collectivités (27 millions €/ an en 2024 endossé par la région pour le Jura.)
- Entretien des bâtiments, même vides
- Financement de l'accueil des élèves reste de toute façon à la charge de la commune
- RPI concentré/déconcentré

Attractivité du territoire et développement de services (périsco...). Suppression directe et indirecte d'emplois locaux. Tissu social impacté (commerce de proximité, assistantes maternelles).

**"Quand une école ferme, les jeunes ménages ne s'installent plus."** (Angela Barthes)

**"La commune devient une commune pour retraités ou résidentielle où les gens qui y vivent ont leur activité professionnelle, leur consommation, leur distraction en dehors de leur commune de résidence."** (Rémi Rouault, géographe)

**Petite école : petite ambiance?**

Les petites écoles sont reconnues comme étant des lieux d'inventions pédagogiques dans une dynamique de compensation de l'isolement, ressenti par les maitres : les réseaux, les échanges, les regroupements font partie des solutions recherchées et parfois imposées mais sont générateurs d'innovation. » rapport Lebossé 1998

**Climat scolaire :**

Questionner la pertinence de créer des écoles à plus de 8/10 classes.

Impact du regroupement. (plus d'élèves en difficultés ensemble)

Relationnel parfois plus compliqué.

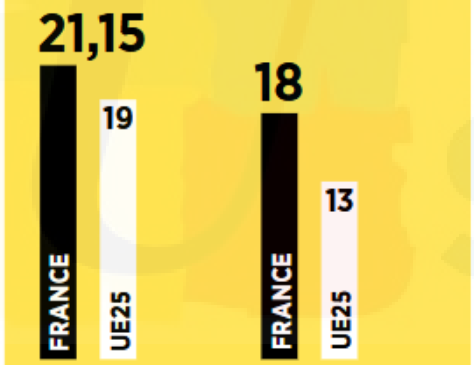
NB Les écoles hors contrat font leur publicité sur la taille humaine de leur structure, sur leur implantation en milieu rural.

Argumentaire

Dépense éducative

**Paroles de chercheurs, sur les suppressions de postes d'enseignants, sur la dépense éducative :**
**Julien Grenet chercheur au CNRS, directeur adjoint de l'institut des politiques publiques**

**La France, mauvaise élève européenne**




**Nombre d'élèves moyen par classe élémentaire**

**Ratio du nombre d'élèves par enseignant**

Source : Regards sur l'éducation, OCDE, 2025

La dépense éducative, lorsqu'on la compare à certaines politiques sociales ou fiscales, est avant tout un investissement et présente un meilleur « rendement » pour la puissance publique. Un constat qui est un peu trop souvent passé sous silence lors des arbitrages budgétaires. L'une des principales justifications de la dépense publique en éducation est d'assurer à tous les individus un accès équitable à cette ressource car si cette charge revenait aux familles, cela se traduirait par des inégalités considérables d'éducation qui ne feraient que renforcer les inégalités déjà observées sur le marché du travail. Ce serait aussi une perte de potentiel pour la nation. Les bénéfices de l'éducation profitent aux individus mais aussi à la société à travers une amélioration de la santé, une baisse de la criminalité ou encore une augmentation de la participation civique. Des bénéfices qui sont moins facilement quantifiables mais indéniables. Pour toutes ces raisons, les dépenses éducatives devraient être sanctuarisées.

En maintenant les effectifs enseignants à leur niveau actuel dans le premier degré, nous pourrions obtenir une baisse très significative des effectifs par classe, qui passeraient de 22,4 élèves aujourd'hui à 18,2 en 2034, soit un niveau plus proche des standards européens. Une littérature scientifique bien établie montre l'efficacité de la réduction de la taille des classes pour les élèves, à court terme du point de vue des acquis scolaires mais aussi à long terme, à travers un taux d'emploi plus important et des salaires plus élevés. Même en prenant la fourchette basse des effets bénéfiques, en 2034, une réduction de la taille des classes se traduirait par des gains salariaux futurs d'environ 4,5 milliards d'euros. Du fait de l'augmentation des salaires, il y aurait également un bénéfice pour les finances publiques avec des recettes fiscales augmentées de 2,9 milliards d'euros. Par ailleurs, ce calcul ne prend pas en compte d'autres bénéfices, liés notamment à l'amélioration des conditions de travail pour les enseignants. Au final, il s'avère que la réduction du nombre d'enseignants n'est pas une opération rentable sur le long terme, puisque pour 1 euro économisé sont perdus 9 euros pour la société.

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

« Il s'avère que la réduction du nombre d'enseignants n'est pas une **opération rentable** sur le long terme, puisque pour 1 euro économisé sont perdus 9 euros pour la société. »